

## DECLARATION LIMINAIRE CT DEPARTEMENTAL DU 6 FEVRIER 2020

Monsieur le Président du Comité Technique,

Alors même que se tient ce jour un Comité Technique Ministériel d'une importance capitale sur le sort réservé à la mobilité des personnels, ce n'est pas avec plaisir que nous nous retrouvons devant vous. Les nouvelles lignes directrices de gestion de la mobilité, que souhaitent faire passer gouvernement et ministère, ne sont rien de moins qu'un droit à la mobilité qui ne concerne plus l'agent, mais l'administration. Nous ne pouvons accepter que le fait du prince puisse supplanter l'équité dans la gestion de la mobilité des agents.

Ces entorses à ce qui unit l'administration et les agents ne sont néanmoins pas les premières, au moment même où arrive en discussion à l'Assemblée nationale la réforme des retraites. Comment accepter un tel projet alors même que les primes des agents des SPIP sont déjà pour grande partie intégrées dans le calcul de la retraite, et que la valeur du point d'indice est congelée et enterrée ?

L'actualité nationale ne constitue néanmoins pas la seule mèche de notre mécontentement.

Les carences en ressources humaines des antennes dont vous assurez la direction atteignent un point culminant. Vous n'êtes pas seul décisionnaire dans ce domaine. Mais constater une déflation des moyens en lieu et place des recrutements annoncés est déplorable.

L'adaptation des moyens à la charge de travail est quant à elle bel et bien de votre responsabilité directe. Cette question a fait l'objet d'un groupe de travail avec les membres du CT et la direction, dont résultent vos propositions de notes d'aujourd'hui. Or, elles reflètent si peu nos discussions que nous nous demandons à quoi ce groupe a-t-il servi ?

- **concernant la « note relative à l'évaluation initiale et à la validation des rapports par les cadres »** : créer un rapport d'évaluation succinct tout en augmentant le nombre de rapport d'évaluation à fournir ne peut pas nous satisfaire. D'autant que le contenu de ces écrits s'éloigne largement des travaux que nous avons pu mener sur ce point et n'a de succinct que le nom. Par ailleurs, ce travail mené autour de la rédaction des rapports d'évaluation a-t-il encore un sens, quand nombre d'entre eux ne sont tout simplement pas transmis au magistrat ?

- **concernant la « note relative aux attributions du Pôle PSE »** : le contenu n'a au final qu'un très vague rapport avec les échanges que nous avons pu avoir. Nous demandions un protocole qui clarifie l'intervention des CPIP et celle du Pôle PSE, et vous décidez de redéfinir leur fiche de poste. Avons-nous participé aux mêmes discussions ?

- **concernant la « note relative à l'effectif plancher durant les courtes périodes de congés »** : elle n'a d'autres conséquences que d'imposer des contraintes inacceptables pour certaines catégories de personnels (notamment les personnels administratifs), tout en déshabillant les services dans les périodes d'activité importante... Ce sujet, qui n'a jamais fait l'objet de discussion ni de difficultés auparavant, devient un projet qui déstabilise les antennes par des mesures extrêmes et injustifiées, au prétexte de la sécurité.

Au-delà de vos projets de notes de service, se pose plus que jamais votre gestion des ressources humaines. Nous ne comptons plus les demandes d'explication qui se succèdent ces derniers mois, pour des motifs bien souvent ahurissants. Les procédures disciplinaires se substituent à un appui technique qui serait sans doute davantage constructif, notamment dans le cadre d'entretiens d'évaluation, qui se font bien rares sur certaines antennes.

Sans doute serait-il possible de considérer que d'autres moyens d'échange entre la Direction et les agents puissent exister. Nous vous invitons à creuser ces hypothèses... Et en cas inverse, nous invitons la Direction Interrégionale à questionner le fonctionnement du SPIP 68. Car comment comprendre l'immunité dont bénéficient les membres de la Direction face à ce soudain virus de l'incompétence des personnels ? Diriger n'est pas constater, mais anticiper et résoudre. Bien des explications pourraient être demandées sur ces manquements, en particulier au moment où le SPIP 68 tente d'identifier les risques psycho-sociaux de ses agents....

*Les représentants du personnel au CT du Haut-Rhin  
SNEPAP et CGT SPIP 68*